



Communiqué de presse d'Avenir Spé suite au mouvement des médecins libéraux

L'heure de vérité commence maintenant !

Paris, le 22 janvier 2026

Indéniablement, la mobilisation inédite et exemplaire de la médecine libérale, et notamment celle des médecins spécialistes du 10 au 15 a fait bouger les lignes.

Au-delà de la loi de Finance de la Sécurité Sociale, le mouvement est venu exprimer le ras-le-bol d'une gouvernance de la Santé sans lisibilité sur le long terme, réduite à des ajustements budgétaires, pénalisant quasi systématiquement ceux qui essayent d'organiser et d'optimiser leur prise en charge et améliorer l'accès aux soins.

Merci à tous ceux qui ont fermé leur cabinet, arrêté leur activité en établissement, subi les réquisitions, bravé les intempéries et les blocages des transports par les agriculteurs, affronté la bise dans les rues de Paris et plus généralement participé aux nombreuses discussions et réunions autour du mouvement.

Nous prenons actes des paroles et des écrits de la ministre de la Santé sur sa volonté de porter dès que possible au plan législatif les amendements de suppression des articles 77 et 78 de la loi de finance de la sécurité sociale. L'intervention du Directeur de la CNAM lors de son audition devant le Sénat va dans le même sens.

Nous ne pouvons qu'être favorable à sa volonté affichée d'associer les syndicats des médecins très en amont de l'élaboration du projet de loi de finance de la sécurité sociale et sur le principe de rencontre bilatérale tous les deux mois au Ministère parallèlement aux réunions conventionnelles.

La suspension du mouvement ne saurait en aucun cas être interprétée comme un blanc-seing. Avenir-Spe attend désormais des actes concrets, rapides et mesurables, et non de simples engagements verbaux. Cela passe impérativement par :

- La mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur le plan d'économies imposé à l'imagerie, afin de procéder à une révision profonde fondée sur des critères incontestables de pertinence médicale et de qualité des soins, en laissant le temps nécessaire à ces mesures pour démontrer leur efficacité.
- Une refonte complète et lisible de l'OPTAM, aujourd'hui inadaptée, menée de façon pragmatique et concertée, et visant à corriger les dérives et les incohérences manifestes des propositions récentes de la CNAM.
- La garantie claire et pérenne du maintien du secteur 2, indispensable à l'équilibre économique des cabinets et à l'attractivité de l'exercice libéral.
- Une transparence totale sur les travaux relatifs au coût réel de la pratique médicale, dans le cadre de la révision de la CCAM, aujourd'hui menée sans visibilité suffisante pour les professionnels concernés.
- La suppression immédiate de la clause dite de "zone sous-dense" concernant le cumul emploi-retraite, en l'absence totale de zonage pertinent et reconnu pour les différentes spécialités médicales.
- L'abandon définitif de toute réintroduction de sanctions liées au DMP, qui serait vécue comme une mesure punitive injustifiée et contre-productive.

Au-delà des ajustements techniques, il est désormais urgent d'engager une réforme structurelle et cohérente de notre système de santé.

Organisation des soins, place de la médecine libérale, place de l'hôpital, modes de financement et de rémunération, formation, ancrage territorial, intégration du numérique et de l'intelligence artificielle, politique du médicament : l'ensemble de ces leviers doit être repensé sans délai.

C'est à ce prix que pourra être restaurée la confiance entre la Nation et son système de soins, enjeu démocratique majeur pour les années à venir.

Vincent Pradeau,

Président

Contact : contact@avenir-spe.org / Tél : 07.55.59.19.58